

## **Politiques Formation Christian Duval (FCD)**

---

### Politique reliée aux formations

L'offre de formations en salle (publiques), privées et en ligne (Web) de FCD se fait sur son site Internet. Les inscriptions, à ces formations, se font en ligne sur [christianduval.com](http://christianduval.com) au moyen d'un formulaire électronique. Une confirmation d'inscription est acheminée aux participants, par courrier électronique, accompagnée d'une facture.

### Politique d'annulation des formations

Toute annulation d'inscription à une formation en salle ou privée doit être transmise par écrit et reçue au bureau de FCD au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la formation. Aucun remboursement ne sera effectué après ce délai et les frais d'inscription à cette formation, qui n'auraient pas encore été payés, demeurent dus à FCD. FCD se réserve le droit d'annuler une formation et, le cas échéant, la responsabilité de FCD consistera uniquement à rembourser les frais d'inscription. De plus, les participants ayant fourni leur adresse courriel et/ou leur téléphone seront avisés dans les meilleurs délais.

Pour les formations en ligne (Web), une fois le participant inscrit et la formation payée, il n'y aura aucun remboursement qui sera effectué, quelles que soient les circonstances (échec à l'examen, durée d'accès à la formation terminée, etc.).

### Politique concernant les listes de présence et les attestations de présence

À chacune des formations, le formateur de FCD arrivera avec une liste de présences et il est de la responsabilité du participant de vérifier l'information qui s'y trouve (son nom et numéro de certificat de l'Autorité des marchés financiers – AMF) et de signer la liste de présences qui lui sera présentée à la fin de la formation. FCD fera parvenir la liste de présences à la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) dans les 10 jours suivant la formation. Une attestation de présence sera remise à tous les participants à la fin de chaque formation.

Pour les formations en ligne (Web), aucune signature n'est requise. Une fois l'examen réussi, FCD confirme la réussite au participant, avise la ChAD de la réussite du participant et lui envoie, par courrier électronique, son attestation de présence.

### Politique concernant les formations privées

FCD offre, sur demande, des formations privées. Un minimum de participants peut être requis et la tarification sera établie selon la formation. Il n'y aura pas d'autres frais (déplacement du formateur, location de salle et d'équipement, hébergement, repas, etc.) qui seront chargés au client de FCD.

### Politique de paiement des formations

Toute formation en salle ou privée doit être payée avant la tenue de celle-ci. Les participants peuvent payer par chèque et celui-ci doit parvenir au bureau de FCD avant la tenue de la formation.

Pour les formations en ligne (Web), le seul mode de paiement accepté est la carte de crédit au moment de l'inscription.

**Formation Christian Duval**  
5211, rue du Tertre  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 0B4

Téléphone : 581 981-9033